Modèle d’infolettre

**Le [date du début de la phase de transfert], nous ferons ensemble nos premiers pas dans le nouveau système de financement**

Le 1erjanvier 2024, la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) est entrée en vigueur dans le canton de Berne. Elle entraîne un changement de système important et nécessaire dans le soutien aux personnes en situation de handicap : désormais, le financement est entièrement centré sur les personnes concernées et leurs besoins individuels.

Nous prendrons contact personnellement avec nos pensionnaires, leurs proches et leurs curatrices ou curateurs afin de les informer des modalités de ce changement et des prochaines étapes du processus. En attendant, vous trouverez ci-après un résumé des principaux points à connaître.

**Comment se déroulera le passage au nouveau système ?**

D’ici fin 2027, l’ensemble des institutions du canton seront transférées progressivement selon un calendrier déjà établi. Dans notre home, le passage au nouveau système aura lieu durant la période suivante : [dates de la phase de transfert].

🡪 [adresse de la page du site de la DSSI consacrée à l’introduction du nouveau système]

**Les pensionnaires ont-ils des démarches à entreprendre ?**

L’actuel modèle de financement disparaîtra bientôt. Pour bénéficier du nouveau système et ainsi assurer la poursuite du financement de leurs prestations au home, nos pensionnaires doivent s’inscrire sur l’application en ligne AssistMe.

🡪 [adresse de la fiche d’information sur AssistMe]

🡪 [adresse de la fiche d’information sur BE-Login]

**Que se passera-t-il durant la phase de transfert ?**

Le nouveau modèle de financement repose sur une évaluation des besoins de soutien de chaque personne en situation de handicap. Cette évaluation sera réalisée au home, dans le cadre d’un entretien individuel avec un membre de notre personnel spécialement formé. Nous fixerons ensemble prochainement la date des entretiens.

🡪 [adresse page du site de la DSSI consacrée à la mise en œuvre]

🡪 [adresse de la fiche d’information sur le plan d’aide individuel IHP]

**Où peut-on trouver des informations détaillées sur la LPHand et le passage au nouveau système ?**

* Pages Internet consacrées à la LPHand  
  Ces pages du site de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l’intégration fournissent des informations sur la nouvelle loi ainsi que sur le passage au nouveau système de financement. Vous y trouverez également différents documents à télécharger.  
  🡪 [adresse]
* Brochure destinée aux personnes vivant en home (pdf)  
  Cette brochure décrit en détail ce que la nouvelle loi change pour les personnes en situation de handicap vivant en home. Elle explique également avec précision les démarches à effectuer et la manière dont se déroulera le passage au nouveau système.  
  🡪 [adresse]
* Fiches d’information (pdf)   
  Des fiches d’information portant sur différents thèmes en lien avec la LPHand sont mises à votre disposition. Elles concernent par exemple l’inscription sur AssistMe ou encore la préparation à l’entretien d’évaluation des besoins.  
  🡪 [adresse]
* Brochure destinée aux homes (pdf)  
  Cette brochure décrit en détail ce que la nouvelle loi change pour les homes. Elle explique également avec précision les démarches à effectuer et la manière dont se déroulera le passage au nouveau système.  
  🡪 [adresse]

Nous nous réjouissons des changements à venir et sommes convaincus que, ensemble, nous réussirons nos premiers pas dans ce nouveau système !